

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du conseil municipal du
20 Octobre 2021**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

En début du Conseil Municipal le Major JACQUEY, commandant la communauté de brigade de Gendarmerie Saint Florentin/ Flogny la Chapelle fait le point sur le dispositif, de participation citoyenne, auquel nous faisons partie depuis 2 ans.

Le but étant de lutter contre les cambriolages, et contre les gens itinérants :

Un cambriolage dure environ 4 minutes, ils recherchent avant tout de l'argent et des bijoux, le créneau horaire le plus souvent constaté est entre 13H et 21H.

Il y a aussi des vols de fioul dans les fermes et habitations.

L'action : Prévenir et alerter de suite en composant le 17, afin de permettre un contrôle d'identité et de faire des rapprochements au plus vite.

Autres missions : Disparition de personnes (qui ne concerne que les référents de voisins vigilants)

RAPPEL DES GESTES DE BON SENS POUR EVITER DE SE FAIRE VISITER :

- Fermer les maisons (portes et fenêtres), même en cas d'absence courte, (en allant chercher les enfants à l'école par exemple),
- Fermer les grilles et garages (même en cas où l'on se trouve dans ou derrière sa propriété)
- Eviter de cacher les clés dans les pots de fleurs ou sous les tapis,
- Lors de visite de représentant, demander une carte professionnelle et ne pas les faire entrer dans la maison. (La mairie doit être, au préalable, au courant de tous démarchages).

Tranquillité vacances : cette option existe lorsque vous partez en vacances, les services de gendarmerie passent au moins une fois toutes les 24 heures.

SECURISATION DU CARREFOUR RUE SAINT ROCH/RUE DE LA CHAPELLE

Lors du vote du budget, nous avons accepté le principe de renforcement du carrefour rue de la chapelle/ rue Saint Roch, puis d'attribuer ce marché à l'entreprise Mansanti.

Le dispositif d'aide « Amendes de Police » pouvant s'appliquer à ce type de travaux Michel Fourrey assisté d'Aurélien Canet ont reçu l'entreprise afin de faire coïncider son devis aux préconisations du département, à savoir : Sécurisation d'un carrefour et cheminement piétonnier. Celle-ci a ré-intitulé son devis en y ajoutant les éléments nécessaires.

Le Maire propose au Conseil de délibérer afin de demander une aide au Conseil Départemental. Pour ces travaux, le taux d'intervention pouvant se monter à 70 %, subvention non prévue au budget.

Le Conseil, à l'unanimité délibère pour demander cette subvention.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M 57 AU 1 JANVIER 2022

Jusqu'à présent la comptabilité de la commune évolue dans un cadre comptable dénommé M14.

Une modification de ces règles nous sera imposée, au plus tard, en 2024. Le percepteur nous propose d'anticiper ce changement au 1^{er} Janvier 2022.

Ce nouveau cadre, nous fera bénéficier d'un cadre budgétaire assoupli, d'un plan de comptes plus détaillé.

Cette proposition d'anticipation se fera avec l'appui de l'administration et un soutien renforcé des services de la DGFIP.

Le Conseil accepte de mettre en œuvre cette nouvelle nomenclature au 1^{er} Janvier 2022.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ELCECTORALE

Suite au décès du membre titulaire, nous devons renouveler la commission électorale.

Mme Monique Labarthe étant suppléante, il lui est proposé de devenir titulaire

Mr Thierry Fournier se propose comme membre suppléant.

Le Conseil Municipal accepte ces nouvelles dispositions.

ACOMPTE DE FRAIS SCOLAIRES POUR LA RESTAURATION ET LE TRANSPORT

En l'absence de convention signé, la commune doit délibérer pour verser un acompte sur les frais scolaires demandés par la commune de Germigny.

Afin d'avoir un meilleur suivi de trésorerie des communes, il avait été décidé de régler un acompte de 50 % des frais engagés l'année précédente soit 7 423.56 € (14 847.12 € / 2)

Nous bénéficions également de ce même arrangement vis-à-vis des communes de Germigny et de Percey.

Le Maire demande d'accepter le règlement de cet acompte pour la commune de Germigny à hauteur de 7 423.56 €.

Il demande également de l'autoriser, pour les années à venir, à verser ce type d'acompte suivant le même mode de calcul.

Le Conseil approuve ces décisions.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GERMIGNY CONCERNANT LE PRET DE TABLES ET DE CHAISES

La suppression d'une classe de notre RPI a conduit à une réorganisation des cours dans les classes restantes.

L'école de Butteaux accueille maintenant des CP et le mobilier présent n'était pas adapté. La commune de Germigny a été sollicitée, et nous a prêté un ensemble de 12 tables et 12 chaises.

Il est proposé d'accepter une convention de mise à disposition de celui-ci.

Elle est conclue pour l'année scolaire en cours, le mobilier ne sera utilisé que dans le strict cadre scolaire, notre assurance devant couvrir le montant des dégradations ou du vol de ce mobilier.

Tout en remerciant la commune de Germigny pour son prêt, le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer ce document. Celui-ci accepte cette démarche.

PROJET DE CITY-PARC

Le Foyer Rural souhaiterait participer financièrement à un équipement en faveur des jeunes pouvant structurer l'ensemble des abords de la salle communale et comprenant des parkings.

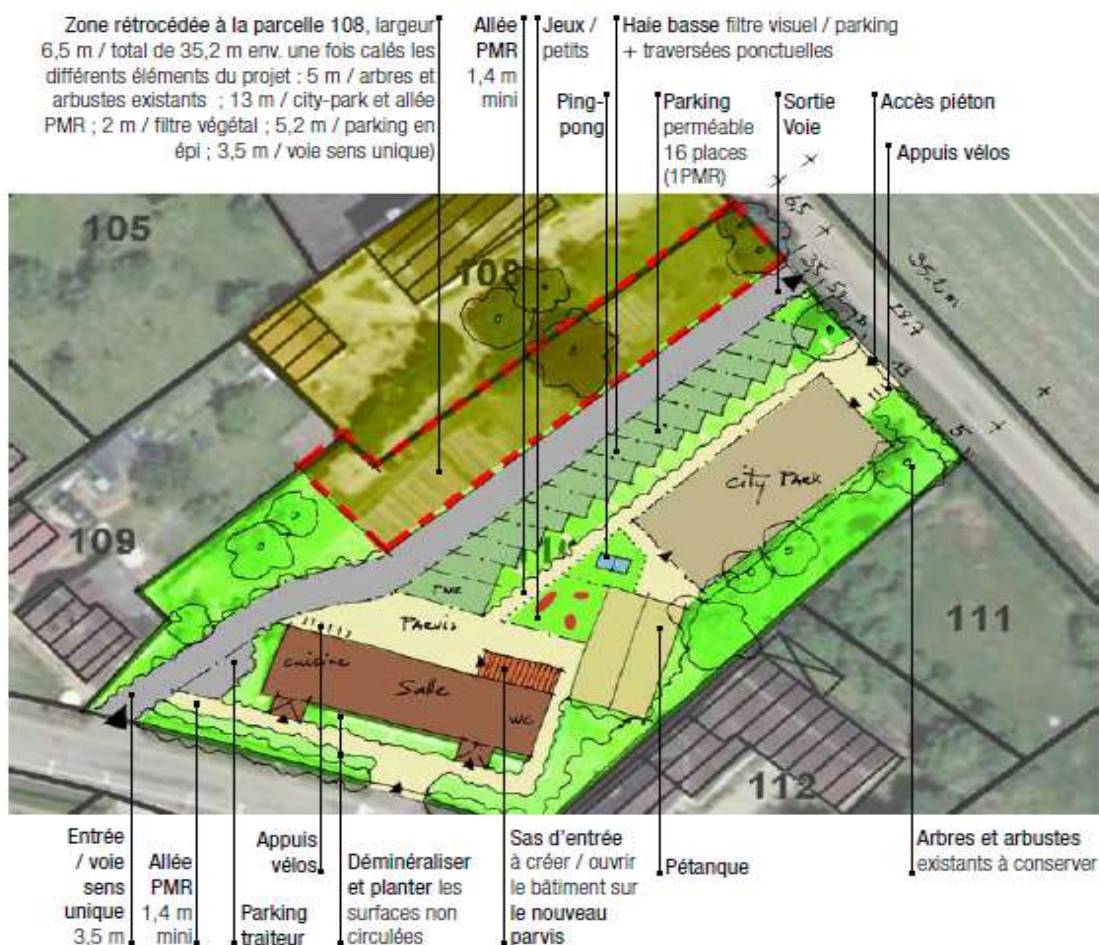
Un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) devant nous apporter une aide à nos réflexions est venu faire des relevés. Le rendu est pour le moment tout à fait parcellaire et ne donne qu'un aperçu de projet.

Une approche d'un plan de financement a été effectuée comprenant :

- un city Park multi-activité, une structure pour tous petits + deux jeux ressort, deux tables de ping-pong, 2 terrains de pétanque.

Le tout pour un budget prévisionnel total de 95 232.36 € TTC,

Cette action fortement subventionnée laisserait un reste à charge pour la commune de 8 691.22 € TTC.



Le Conseil Municipal dans sa majorité refuse ce projet préférant privilégier la création de bordures de trottoirs, notamment dans la rue de l'Armançe à La-Chaussée et dans la rue de l'Armançon pour BUTTEAUX.

INFORMATIONS

Point sur les travaux :

* Le portail du Presbytère et celui du Cimetière a été repeint. A cette occasion, le banc du cimetière a été nettoyé à titre gratuit. Il est signalé que la porte du garage du presbytère pourrait aussi être repeinte, de même que la petite grille entre l'église et le garage.

* La façade de la salle communale a été nettoyée pour la somme de 1 115.00 € TTC.

* La clôture de partition du terrain derrière la mairie, prévue au budget, a été réalisée.

* Pour cause de dispositif bouché, Michel Fourrey indique qu'il a été amené à faire vidanger la fosse de l'école de Butteaux. L'opération a été réalisée après quelques péripéties pour retrouver l'installation sous les cailloux.

Pour éviter ces désagréments, des photos ont été prises et un plan relevé. Pour tous les bâtiments communaux une action similaire va être réalisée.

* Les travaux de rénovation du logement de La Chaussée sont commencés. Une réunion de chantier s'est tenue « in situ » samedi 9 Octobre. Les conseillers présents ont constaté l'avancement des ouvrages. Ils ont acté le changement d'une petite fenêtre dans la salle de bain, la pose de faïence manquante et le remplacement du dallage dégradé. Une question sur le remplacement du WC a été également évoquée.

* Les travaux du cimetière sont commandés et devraient être réalisés avant la fin de l'année

* Les travaux de raccordement à la fibre vont bientôt commencer. Une armoire de distribution sera installée à La Chaussée et le câble partant de Butteaux alimentera Percey par la route de La Sogne et Germigny par la route du cimetière. Le tout en souterrain.

Note importante : des démarcheurs vont visiter les foyers afin de faire signer des contrats de raccordement à la fibre. Il est important de ne rien signer avant la livraison des travaux. Une réunion d'information se tiendra alors dans notre commune où seront réunis les différents opérateurs afin de faire jouer la concurrence.

* La commission électorale s'est tenue récemment. Un nettoyage en profondeur des listes électorales a été réalisé.

Des échéances électorales importantes auront lieu en 2022 et **LES HABITANTS NON INSCRITS ET VOULANT PARTICIPER AU DEBAT NATIONAL SONT APPELES A S'INSCRIRE SUR CES LISTES EN MAIRIE.**

* Certains habitants se sont étonnés de voir que leur rue n'était pas balayée lors du passage de ce service dans notre commune. Il est rappelé que la compétence voirie, dont le balayage fait partie, n'est plus exercée par la commune mais par la Communauté de Communes. La règle d'intervention, appliquée à toutes les communes membres, étant que le balayage ne se fait que sur les rues munies d'une bordure de trottoir.

* La commission changement de la cloche s'est réunie vendredi dernier. Elle a décidé de relancer le salon « Made in Chez Nous ». Cette manifestation se tiendra le dimanche 28 Novembre. **APPEL FAIT A LA POPULATION POUR PARTICIPER EN TANT QUE VENDEURS OU BENEVOLES.**

Dans le but de relancer la collecte des fonds, il est proposé de demander aux artisans travaillant pour la commune de faire un don ou de solliciter leurs fournisseurs. Une tombola pourrait également être envisagée.

* La voiture de la commune est stationnée au garage Lemonnier. Devant son inutilité, le Conseil décide de la mettre en vente. Les personnes intéressées peuvent la voir et faire une offre au plus tard fin Novembre.

*** La CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE se tiendra A 11 H départ place de la Mairie**

* Repas des anciens est prévu le 16 janvier 2022, un bulletin d'inscription vous sera proposé prochainement.

Mme et Mr Beltramelli remercient les habitants venus leur témoigner leur amitiés et leur demandant leurs besoins immédiat suite au sinistre qu'ils ont subi.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions ou suggestions ont été apportées en fin de séance.

La gouttière du logement de la cour Murlon semble en mauvais état : un devis sera demandé.

Une partie des tuiles du dessus du mur du logement/école longeant la rue du Vieux Chêne sont cassées. Un devis de remplacement sera demandé.

La peinture des grilles du logement mérite également d'être refaite et la boîte à lettre changée.

Il est demandé un marquage au sol pour délimiter la place de La Chaussée ainsi que la pose d'un miroir de circulation au carrefour en venant des Croûtes. Les volontaires se rendront sur place pour en définir contours et emplacements.

Des Conseillers souhaiteraient la fermeture de l'éclairage public sur une partie de la nuit. Un débat s'est engagé sur cette possibilité et n'a pas recueilli d'unanimité. Les habitants peuvent faire connaître leur ressenti sur ce sujet en Mairie.

Il est demandé également de vérifier l'étanchéité de la toiture de l'église. Un devis pour la pose d'une gouttière sera aussi demandé.

La banquette de la rue du soleil levant, coté impair s'affaissant nécessiterait un rechargement de terre. Il sera également demandé aux services du Département un nettoyage des fossés de la RD 905.

Défibrillateur : nous espérons voir la fin de la crise sanitaire, ce qui nous permettra d'organiser la formation du défibrillateur.

A une question posée sur l'entretien des ponts de la communes, il est répondu que l'Etat nous a proposé une visite des ouvrages afin d'en faire un état des lieux. Cette action est engagée et en attente de réalisation.

Un dépôt sauvage d'ordures a été localisé dans la Lames. Nous n'avons pas eu de retour sur l'information donnée aux autorités. Cet acte est passible d'une amende de 1 500 € et de saisie du véhicule

REMISE DE DICTIONNAIRE AU 6EME





Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) est la collectivité territoriale gestionnaire des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Armançon depuis le 1^{er} janvier 2016.

Intervenant sur un territoire de 267 communes réparties sur trois départements (Aube, Côte-d'Or et Yonne), le SMBVA est la structure locale référente pour tout ce qui concerne les milieux aquatiques et humides de l'Armançon !

Les actions du SMBVA

Nos actions ont pour objectifs d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques tout en assurant la prévention contre les inondations :

- Restauration de rivières ;
- Préservation des zones humides ;
- Création et restauration de mares ;
- Plantation de haies contre le ruissellement ;
- Etc.

Vous avez des projets, des envies ou tout simplement des questions sur les milieux aquatiques : Nous sommes là pour y répondre !



500 km de cours d'eau principaux
1100 km de cours d'eau secondaires



**CONTACTEZ
-NOUS !**

Site web :
www.bassin-armancoon.fr

Contact :
03 86 55 40 00

E-mail :
secretariat@bassin-armancoon.fr